

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE HENANSAL
SEANCE DU 3 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-cinq février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire

GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc Adjoints,
BROUARD Catherine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, LE GUIRINEC Sonia, URFIE Anne-Sophie, HAMON Jean-Baptiste, HINGANT Marion

Absents excusés : Pascal DURAND donne pouvoir à Yvonnick GOUAULT, Régine OLERON donne pouvoir à Anne-Sophie URFIE

Secrétaire : Anne-Sophie URFIE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance de Conseil Municipal du 3 février 2025
- DELIBERATION N°25-02-01 : Frais d'acte pour l'achat de la licence IV
- DELIBERATION N°25-02-02 : Attribution des subventions 2025
- DELIBERATION N°25-02-03 : Tarif de la vaisselle cassée pour le foyer rural
- Questions diverses
- Comptes-rendus divers

Conseil Municipal du 3 février 2025

Mme le Maire soumet au vote le PV de la séance du 3 février 2025 qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Frais d'acte pour l'achat de la licence IV - DELIBERATION N°25-02-01

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la délibération n°24-05-09, du 3 juin 2024, les élus ont validé l'achat de la licence IV du bar Le Doeuff.

Des frais d'actes relatifs à la régularisation de la rédaction de l'acte de vente sont à prévoir. Ces frais s'élèvent à 729.56 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la prise en charge des frais et honoraires relatifs à cette transaction, d'un montant de 729.56 €
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la présente délibération et tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

Attribution des subventions 2025 - DELIBERATION N°25-02-02

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues pour l'année 2025.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de définir les attributions et les montants accordés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** l'attribution des subventions suivantes :

Demandeur	Demande 2025
Associations Communales	22 800.00 €
Amicale Laïque Hénansal Quintenic	3 000.00 €
Participation Voyages scolaires	500.00 €
Association Foncière de remembrement	10 000.00 €
Société de chasse	600.00 €
HDB Football Club	1 800.00 €
Fête des battages	2 000.00 €
Club de Handball d'Hénansal - Erquy	1 800.00 €
ES HENANSAL BASKET	1 800.00 €
FNACA	100.00 €
Comité des fêtes	0.00 €
Ecole de Théâtre	500.00 €
Sourire dans les étoiles	150.00 €
Association Foyer Rural de Hénansal	300.00 €
détente et création	250.00 €
Associations œuvrant dans le domaine du Handicap ou médical	1 250.00 €
La Maison Escargot	150.00 €
Association C.L.O.E	150.00 €
Association française des sclérosés en plaques	50.00 €
AFM TELETHON	100.00 €
La Ligue contre le cancer Côtes d'Armor	150.00 €
Association pour le Don de sang bénévole dans le Penthièvre	150.00 €
France ADOT 22 - Association pour le Don d'Organes et Tissus humains	50.00 €
Leucémie Espoir 22	100.00 €
Association "Rêves de Clown"	100.00 €
JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie) (maladie grave, fin de vie, deuil)	50.00 €
Association "Quatre Vaulx - Les Mouettes"	200.00 €
Associations œuvrant dans les domaines de la sécurité ou de l'assistance	250.00 €
ADMR Penthièvre - Arguenon	200.00 €

SNSM Station de Saint-Cast le Guildo	50.00 €
Associations œuvrant dans le domaine agricole ou environnemental	100.00 €
Solidarité Paysans Bretagne	100.00 €
Associations œuvrant dans les domaines de l'éducation, la culture, le sport	100.00 €
MFR Loudéac	50.00 €
Twirling PVA	50.00 €
TOTAL	24 500.00 €

Tarif de la vaisselle cassée pour le foyer rural - DELIBERATION N°25-02-03

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs à appliquer à l'occasion de la location du foyer rural lorsque de la vaisselle est cassée et/ou de la vaisselle manquante :

DESIGNATION	PU TTC	DESIGNATION	PU TTC	DESIGNATION	PU TTC
Assiette creuse n°3	3.64 €	Casserole	87 €	Flute	2.75 €
Assiette plate n°6 = Dessert	2.88 €	Poêle	70 €	Tasse	1.03 €
Assiette plate n°3	3.64 €	Faitout petit	110 €	Fourchette	0.40 €
Verre à pied 19cl	2.48 €	Faitout grand	210 €	Couteau	0.70 €
Verre à pied 16cl	2.40 €	Couvercle faitout	20 €	Grande cuillère	0.25 €
Petit plat rectangulaire	95 €	Grand plat rectangulaire	120 €	Petite cuillère	0.16 €
Plat plat inox	10 €	Grande passoire	90 €	Louche	3.96 €
Grande louche	15 €	Plateau en plastique	6 €	Pichet	18 €
Plats à four	25 €	Saladier Inox	24 €	Ecumoire	13 €
Grille à four	20 €	Corbeille à pain	8.90 €	Ramequin	0.50 €
Bassine inox	100 €	Plat à four vapeur (petits trous)	17 €	Percolateur	170 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'appliquer les tarifs du tableau ci-dessus pour toute location du foyer rural avec de la vaisselle cassée et/ou de la vaisselle manquante

Points divers

- **Visite du camping de la Bonnais**

Les élus ont été invités à aller voir les avancées des travaux : la salle de restauration et le bar sont en cours de restauration, la piscine est en cours de nettoyage.

- **Commission Finances : Lundi 24 mars à 14h**
- **Mise en sécurité La Vallée** : revoir pour ne faire que 2 réductions de voies
- **Réunion sur le passage du tour de France** : envoyer l'invitation à Pascal DURAND pour qu'il se rende à la réunion
- **Compte rendu des délégations au Maire :**

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du 4 juin 2020

Vu la délibération du 12 avril 2023 portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre

Pour information, le conseil prend acte de la signature par le maire de :

Objet	Société	Montant TTC
Réparation auto-laveuse	NILFISK	61.34 €
Serrures salle omnisports	Boschat Laveix	60.09 €

➤ Prochaine réunion : lundi 7 avril, à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à Hénansal,
Le 3 mars 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,
Anne-Sophie URFIÉ



Le Maire,
Yvime HERVO